

Réunion du 2 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2015/489 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle - 2144  
Aides départementales en matière d'hébergement touristique**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, récapitulées dans le tableau général annexé à la présente délibération :

- 260 000 € en faveur de cinq établissements hôteliers pour des travaux de modernisation fondamentale, d'extension ou de création, dans le cadre de l'appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne.


Ces subventions seront versées en deux fois aux bénéficiaires : un acompte de 30 % minimum sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

- 106 700 € pour la modernisation et la restructuration du camping municipal de la Montagne Verte réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole.

La subvention fera l'objet d'un versement unique.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions financières correspondantes.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY